

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

13 novembre 2013

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 13 novembre 2013 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Émile-Olivier Desgens
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller
- M. Simon Pelletier, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2013-11-0243

### **1. Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0244

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2013-11-0245

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 20 heures**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0246

### **3.2 Approbation du procès-verbal de la session extraordinaire du 5 novembre 2013 à 20 heures**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Émile-Olivier Desgens d'approuver le procès-verbal de la session extraordinaire du 5 novembre 2013 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **4. FINANCES**

2013-11-0247

### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Yannick Bélanger :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'octobre 2013 au montant de 105 542,94 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'octobre 2013, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	69 768,58 \$
Responsable de voirie .....	29 999,66 \$
Coordonnateur des services techniques.....	8 984,83 \$

### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2013 au montant de 69 134,37 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

### **4.3 État des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2013.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité au 30 septembre 2013, est annexé au procès-verbal sous le numéro **2013-11-01.1**.

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors

d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie :**

Rencontres de voirie  
Nivelage de routes  
Préparation des véhicules pour l'entretien hivernal  
Mise en place réseau temporaire Audet  
Mesures d'urgence suite tempête de vent du 1er novembre  
Travaux de drainage Église Sud et Rue Principale

#### **Services techniques et urbanisme:**

- Suivi réseau Audet
- Appui travaux route Église sud
- Appui travaux de drainage face au 375 et 377 rue Principale.
- Réseau temporaire du réseau Audet
- Rencontre représentant Bionest (étangs aérés)

#### **Administration :**

- Travaux préparatoires du budget 2014
- Rencontre avec Ministère de la Sécurité Publique et suivi de réclamation suite à la sécheresse de 2012
- Envoi d'états de comptes aux retardataires (taxes)
- Inspection du garage (santé et sécurité au travail)
- Suivi et rodage de ICO, plaintes et requêtes;
- Élections municipales
- Préparation et tenue d'une rencontre publique des citoyens du réseau Audet
- Suivi du dossier de mise aux normes Aqueduc Audet
- Préparation et tenue d'un CCU
- Finalisation Stratégie Québécoise Économie Eau Potable
- Rencontres du Comité de voirie

#### **Développement :**

##### **Affiches directionnelles :**

Commande des pieux et des panneaux, et dépôt d'une offre au conseil municipal.

##### **Reconnaissance des bénévoles :**

Une cinquantaine de personnes étaient présentes lors de l'activité qui s'est tenue le 6 octobre. L'activité a été une réussite et a permis un bel échange entre les bénévoles, les nouveaux arrivants et les parents des nouveaux bébés.

##### **Corporation :**

Tenue d'une réunion de la corporation de développement le 17 octobre dernier, la prochaine rencontre est prévue pour le 21 novembre prochain.

### **Église :**

Suite au changement de position du MAMROT concernant la transformation et l'utilisation des églises par les municipalités, la rencontre qui devait avoir lieu le 24 octobre dernier a été annulée. Prochaine rencontre du comité, jeudi 14 novembre.

### **Site Internet :**

Suivi d'une formation pour le site internet.

### **Technicienne en loisirs :**

#### Comité des loisirs

- ✓ Suivi avec la responsable du programme Fond d'Amélioration des Infrastructures Communautaires;
- ✓ Rejoindre les bénévoles et travailler à la patinoire toutes les fins de semaines depuis le 12 octobre;
- ✓ Demande auprès du YMCA de Québec pour les programmes de travaux compensatoires;
- ✓ Demande de financement pour l'année 2014;
- ✓ Début de préparation du Frigi-Loisirs hivernal.

#### Fête d'halloween

- ✓ Préparation, achats et recherche d'activités pour la soirée;
- ✓ Affichage de la publicité dans la municipalité et sur internet;
- ✓ Animation de la soirée le samedi 26 octobre;
- ✓ Nettoyage de la salle;
- ✓ Rédaction d'un rapport d'activité;
- ✓ Publication du concours de photos.

#### Activité de reconnaissance aux bénévoles

- ✓ Préparation pour l'activité (achat des prix, placer la salle, chercher et installer le système de son, etc.);
- ✓ Animation de l'activité;
- ✓ Rédaction du rapport d'activité;
- ✓ Rédaction d'un communiqué de presse.

#### Autres

- ✓ Étude de la demande de budget municipal;
- ✓ Réunion avec la Table intermunicipale des travailleurs en loisirs à St-Cyprien;
- ✓ Brainstorming avec le comité des saines habitudes de vies de la MRC pour trouver des moyens de soutenir les municipalités;

### **6.2 Rapport des conseillers**

Margot Perreault fait part des diverses réunions auxquelles elle a participé durant le dernier mois.

Yannick Bélanger fait part des diverses réunions et activités auxquelles il a participé.

### **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

2013-11-0248

#### **6.4 Rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité**

Le maire, Louis-Marie Bastille fait rapport sur la situation financière de la Municipalité. Ce texte sera distribué gratuitement à chaque adresse civique, sur le territoire de la Municipalité, dans le courant du mois de novembre 2013 (art. 955 du Code municipal).

Le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité est annexé au présent procès-verbal sous le numéro **2013-11-01.2**.

Le rapport du maire inclus :

- la liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la municipalité.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Ces 2 listes sont regroupées dans le rapport des totaux de factures de plus de 25 000 \$, ledit rapport étant annexé au présent procès-verbal sous le N° **2013-11-01.3**.

### **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2013-11-0249

#### **7.1 Liste des personnes endettées envers la municipalité**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1022 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer au conseil pour approbation la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre avant le 20 décembre de chaque année au bureau de la MRC un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1023 du Code municipal, le secrétaire-trésorier doit transmettre au bureau de chaque Commission scolaire qui a compétence sur son territoire un extrait de cette liste approuvée par le conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Margot Perreault **QUE** :

- ▶ le conseil approuve la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes, déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Alain Vila;
- ▶ que cette liste soit transmise au bureau de la Commission scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup;

La liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes a été fournie à chacun des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la séance du conseil.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0250

**7.2 Approbation des tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2014**

**ATTENDU QUE** par avis public en date du 2 octobre 2013, la Ville de Rivière-du-Loup publiait la liste des tarifs applicables au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Modeste utilise les services de la Ville de Rivière-du-Loup en la matière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron:

- Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- D'approuver la tarification du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2014;
- D'expédier une copie de la présente résolution au greffier de la Ville de Rivière-du-Loup;

Une copie de l'avis public des tarifs d'enfouissement technique est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et est annexée sous le N° **2013-11-01.4**.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0251

**7.3 Renouvellement d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités**

**ATTENDU** que la Municipalité considère qu'il y a de nombreux avantages à s'associer à la Fédération Québécoise des Municipalités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Lucien Gendron, de renouveler, pour l'année 2014, notre adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au coût de 791,61\$ taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0252

**7.4 Demande de reconduction d'un droit de passage – Club de VTT de l'Est-Quad**

**ATTENDU** que la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

**ATTENDU** qu'une municipalité locale peut, par résolution, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou une partie d'un chemin, de façon continue, sur une distance égale ou inférieure à un kilomètre, dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

**ATTENDU** que le conseil municipal est d'avis que la pratique des

Quad favorise le développement touristique et économique;

**ATTENDU** que dans sa résolution numéro 2006-11-0316, intitulée « Autorisation d'un droit de passage – Club VTT de l'Est-Quad », le conseil municipal avait autorisé le Club de VTT de l'Est-Quad à circuler à l'année, sur les chemins municipaux suivants :

✓ Sur une portion de la route Poitras sur une distance de 351 mètres;

✓ Sur une portion du Chemin de l'Aulnière sur une distance de 500 mètres;

**ATTENDU** que dans sa résolution numéro 2012-11-0249, intitulée « Demande de reconduction du droit de passage Club VTT l'Est-Quad », le conseil municipal reconduisait les droits de passage susmentionnés jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

◆ D'autoriser, durant toute l'année, les membres du club de VTT « *L'Est-Quad* » à circuler sur les chemins municipaux suivants :

- Route Poitras (des limites de la Municipalité de Saint-Arsène à l'intersection du Chemin de l'Aulnière) sur une distance de 351 mètres;
- Chemin de l'Aulnière (de l'intersection de la route Poitras jusqu'à l'intersection de leur sentier) sur une distance de 500 mètres.

◆ Que ce droit de circulation est conditionnel à ce que la circulation y soit sécuritaire et qu'elle fasse l'objet, de la part du Club de VTT « *L'Est-Quad* », d'une signalisation conforme;

◆ Que ce droit de circulation est également conditionnel à ce que le Club de VTT « *L'Est-Quad* » autorise, sans frais, tous les citoyens de Saint-Modeste et les propriétaires de terrains dont leur propriété est accessible par ces portions de route, à y circuler en VTT;

◆ Que ce droit de circuler expire le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0253

**7.5 Affectation comptable des droits de carrières sablières perçus au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2013**

**ATTENDU** que les droits de carrières sablières du 1<sup>er</sup> semestre 2013 ont été perçus et s'élèvent à la somme de 5 570.69 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Jean-Guy Raymond d'affecter ces sommes au paiement des dépenses de voirie municipale suivantes :

- 1338.81 \$ affectés au paiement de l'asphalte chaud auprès de Construction BML inc., facture 831, par le compte 02-32000-625;
- 2180.14 \$ affectés au paiement de 0-3/4 auprès de Entreprises forestières Tanguay inc. par le compte 02-32000-622, facture

- 1374;
- 1350.48 \$ au paiement de la réparation de la pépinière auprès de Groupe Dynaco, facture 45010 par le compte 02-32000-526;
  - 701.26 \$ au paiement partiel d'une grappe pour le camion auprès de Tenco inc., facture 9271, partiel) par le compte 02-32000-526;

Les prix indiqués s'entendent TVQ incluse.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0254

**7.6 Approbation du budget d'entretien du pont mitoyen de la rue Principale**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Modeste a la gestion du pont mitoyen de la Rivière-Verte situé sur la rue Principale;

**ATTENDU** que le Ministère des Transports assume la responsabilité des éléments structuraux et des dispositifs de retenue des ponts et que les municipalités continuent à entretenir la chaussée, les trottoirs, le drainage et l'éclairage de ces ponts;

**ATTENDU** qu'un montant de 500 \$ est à prévoir, pour l'année 2014, relativement aux frais inhérents à l'entretien et aux réparations usuelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Simon Pelletier, de transmettre à la municipalité de Saint-Antonin les coûts d'entretien estimés à 500 \$ pour l'année 2014 concernant le pont mitoyen de la rue Principale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0255

**7.7 Affectation d'une partie des surplus non-affectés**

**ATTENDU** que les vérificateurs externes recommandent aux municipalités, dans le cadre d'une saine gestion, d'imputer à chaque fin d'année, une somme provenant des surplus accumulés non-affectés afin de pallier à un possible ou éventuel déficit budgétaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, d'imputer à l'état des activités financières 2013, un montant de 50 000 \$ provenant des surplus accumulés non-affectés. Cette somme, si non-utilisée, sera retournée aux surplus non-affectés en début de l'année 2014.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0256

**7.8 Autorisation de cession de biens mobiliers : benne et camion**

**ATTENDUQUE** la municipalité est disposée à céder une ancienne benne et un camion Ford Aeromax LT-9000 de l'année 1994, chacun de ces items étant vendus séparément;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, de procéder à la vente par appel d'offres, par envoi média-poste à la population :



- d'un camion Ford Aeromax LT-9000, année 1994
- d'une benne 12,86 m<sup>3</sup>
- et que la date de fermeture des soumissions soit fixée au vendredi 29 novembre 2013 à 12 heures AM.

Les offres devront être reçues à la municipalité avant le 29 novembre à 12h00AM dans une enveloppe cachetée avec la mention « appel d'offres benne » ou « appel d'offres camion ».

La municipalité se réserve la possibilité de ne retenir ni le plus haut, ni aucun des soumissionnaires et elle n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0257

**7.9 Nomination maires suppléants et maire suppléant qui siègera à la MRC de Rivière-du-Loup en cas d'absence du maire**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les maires suppléants et le maire suppléant qui siègera à la MRC de Rivière-du-Loup, en l'absence du maire, pour la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Yannick Bélanger;

- ◆ De nommer le conseiller, Lucien Gendron en qualité de maire suppléant, pour une durée de 1 an.
- ◆ De nommer le conseiller, Lucien Gendron, pour siéger à la MRC de Rivière-du-Loup, à titre de maire suppléant, en cas d'absence du maire, Louis-Marie Bastille et ce jusqu'en octobre 2014.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0258

**7.10 Signataires autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les signataires autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier :

- ◆ Que le maire, Louis-Marie Bastille et le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Modeste, à signer tous documents requérant la signature d'un représentant et d'un officier municipal ainsi que tous effets bancaires;
- ◆ Qu'en l'absence de l'une ou de l'autre de ces personnes, le conseiller, Lucien Gendron et le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint, Fabien Pellerin, soient également autorisés à signer tous documents requérant la signature d'un représentant et d'un officier municipal ainsi que tous effets bancaires;

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2013-11-0259**      **7.11 Nomination du membre du conseil qui siègera sur le Comité consultatif d'Urbanisme**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault, de nommer le maire, Louis-Marie Bastille et le conseiller Yannick Bélanger pour siéger sur le Comité consultatif d'Urbanisme de Saint-Modeste à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2017.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2013-11-0260**      **7.12 Nomination du membre du conseil qui siègera sur le comité de Sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup et sur le Comité de gestion de l'entente**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Émile-Olivier Desgens, de nommer le conseiller au siège numéro 5, Jean-Guy Raymond et son suppléant, Simon Pelletier, pour siéger sur le Comité de Sécurité publique de la Ville de Rivière-du-Loup et sur le Comité de gestion de l'entente, à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2017.

Par ailleurs, l'autre membre non élu qui est désigné pour siéger sur le Comité de gestion de l'entente est le directeur général, Alain Vila.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

**2013-11-0261**      **7.13 Nomination du membre responsable de la bibliothèque**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siègeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Yannick Bélanger, de nommer le conseiller au siège numéro 2, Émile-Olivier Desgens, responsable de la bibliothèque avec Margot Perreault comme substitut à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2017.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0262

**7.14 Nomination du membre responsable des loisirs**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Jean-Guy Raymond, de nommer le conseiller au siège numéro 6, Simon Pelletier et son suppléant Yannick Bélanger, pour siéger sur le Comité des Loisirs de la municipalité de St-Modeste à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2017.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0263

**7.15 Nomination Comité de voirie**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Simon Pelletier, de nommer les conseillers au siège numéro 4, Lucien Gendron, ainsi que le maire, Louis-Marie Bastille, et le conseiller au siège numéro 3, Yannick Bélanger à titre de substitut pour siéger sur le Comité de voirie municipale à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2017.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0264

**7.16 Nomination de membre de Corporation de développement de Saint-Modeste**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de nommer les membres du conseil qui siégeront sur différents comités pour les 4 prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron, de nommer le conseiller au siège numéro 1, Margot Perreault et son suppléant Émile-Olivier Desgens, pour siéger sur la Corporation de développement de Saint-Modeste à compter de ce jour et ce jusqu'en octobre 2017.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0265

**7.17 Demande d'un représentant de la municipalité auprès de Co-éco – Implantation collecte à 3 voies**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU QUE** le groupe Co-éco est responsable de l'implantation de la collecte sélective à 3 voies sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QU'**à cet effet, chaque municipalité doit nommer un représentant du conseil pour participer aux réunions du groupe Co-éco;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Yannick Bélanger de nommer le conseiller Jean-Guy Raymond et son suppléant Simon Pelletier comme représentant officiel de la municipalité auprès du groupe Co-éco.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2013-11-0266

**7.18 Demande de responsable des questions familiales**

**ATTENDU** qu'il y a eu élection générale le 3 novembre dernier;

**ATTENDU QUE** le Carrefour Action Municipale et Famille demande la nomination d'un élu comme responsable des questions familiales;

**ATTENDU QUE** le Carrefour est actif dans la promotion et l'accompagnement des politiques visant la qualité du milieu de vie de tous les membres de la famille, des plus jeunes aux aînés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Lucien Gendron que le conseil municipal nomme Émile-Olivier Desgens comme responsable des questions familiales auprès du Carrefour Action Municipale et Famille, et de tout autre organisme en lien avec les questions familiales, la conseillère Margot Perreault agira comme substitut.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0267

**7.19 Consultation publique à l'égard d'une demande de dérogation mineure présentée par M. Gaétan Thériault demeurant au 62, Route de la Station, Saint-Modeste lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage d'une surface au sol de 130,80 m<sup>2</sup>**

La demande présentée par M. Gaétan Thériault demeurant au 62, Route de la Station, Saint-Modeste lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage d'une surface au sol de 130.80 m<sup>2</sup>, le tout au 62, Route de la Station, lot 29-A Partie, rang 4, zone 23-Aest expliquée aux gens présents dans la salle.

La norme de superficie des bâtiments complémentaires est de 120 m<sup>2</sup> à l'extérieur du périmètre urbain, elle serait donc dépassée de 10,80 m<sup>2</sup> dans le cas de la propriété de M. Thériault.

Les membres du conseil reçoivent la conclusion du comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse de cette demande. Enfin, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs opinions et commentaires aux membres du conseil.

Un avis public de consultation publique de demandes de dérogations mineures a été affiché en date du 29 octobre 2013 relativement à la présente demande;

Des questions ont été posées par les gens dans la salle, la consultation publique est fermée en suivant.

**7.20 Demande de dérogation mineure – Gaétan Thériault**

**ATTENDU** que Monsieur Gaétan Thériault, *propriétaire*, habitant au 62, Route de la Station, Saint-Modeste, a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage d'une surface au sol de 130.80 m<sup>2</sup>, le tout au 62, Route de la Station, lot 29-A Partie, rang 4, zone 23-A alors que la norme maximale est de 120 m<sup>2</sup>;

**ATTENDU** que l'inspecteur en bâtiment et en environnement, Monsieur Bruno Beaulieu, a procédé à l'analyse de la conformité de la demande soumise;

**ATTENDU** que la demande déposée remplit les conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure, à savoir :

- ◆ Conformité aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ◆ Conformité aux autres notions des règlements d'urbanisme non visées par la demande;
- ◆ ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude du dossier et ils recommandent à la Municipalité l'acceptation de la demande de dérogation mineure déposée par *Monsieur Gaétan Thériault*

**ATTENDU** l'avis public publié en date du 29 octobre 2013;

**ATTENDU** que lors de la consultation publique tenue ce jour, aucune représentation de groupes ou de personnes intéressées n'a été formulée au conseil;

**ATTENDU** l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont procédé à l'étude de la demande déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Yannick Bélanger :

- ◆ que le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde une dérogation mineure afin de permettre à Monsieur Gaétan Thériault, propriétaire, de construire un garage d'une surface au sol de 130.80 m<sup>2</sup>, le tout au 62, Route de la Station, lot 29-A Partie, rang 4, zone 23-A;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**7.21 Consultation publique à l'égard d'une demande de dérogation mineure présentée par M. Keven Belley demeurant au 150, Route de la Station, Saint-Modeste**

La demande présentée par M. Keven Belley demeurant au 150, Route de la Station, Saint-Modeste lequel a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à

construire un garage dans la cour avant de sa propriété, le tout au 150, Route de la Station, lot 26-B-1-1, rang 3, zone 12-AFest expliquée aux gens présents dans la salle.

Notre règlement de zonage interdit la construction de garages dans les cours avant, cependant la topographie du terrain, et l'instabilité du terrain ne permettent pas de construire un garage dans les parties de terrain où cela serait permis.

Les membres du conseil reçoivent la conclusion du comité consultatif d'urbanisme à la suite de l'analyse de cette demande. Enfin, toutes les personnes intéressées sont invitées à faire part de leurs opinions et commentaires aux membres du conseil.

Un avis public de consultation publique de demandes de dérogations mineures a été affiché en date du 29 octobre 2013 relativement à la présente demande;

Des questions ont été posées par les gens dans la salle, la consultation publique est fermée en suivant.

2013-11-0270

#### **7.22 Demande de dérogation mineure – Keven Belley**

**ATTENDU** que Monsieur Keven Belley, *propriétaire*, habitant au 150, Route de la Station, Saint-Modeste, a déposé une demande de dérogation mineure pour que la Municipalité l'autorise à construire un garage dans la cour avant de sa propriété, le tout au 150, Route de la Station, lot 26-B-1-1, rang 3, zone 12-AF;

**ATTENDU** que l'inspecteur en bâtiment et en Environnement, Monsieur Bruno Beaulieu, a procédé à l'analyse de la conformité de la demande soumise;

**ATTENDU** que la demande déposée remplit les conditions requises pour l'acceptation d'une dérogation mineure, à savoir :

- ◆ Conformité aux objectifs du plan d'urbanisme;
- ◆ Conformité aux autres notions des règlements d'urbanisme non visées par la demande;
- ◆ ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**ATTENDU** que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'étude du dossier et ils recommandent à la Municipalité l'acceptation de la demande de dérogation mineure déposée par *Monsieur Keven Belley*;

**ATTENDU** l'avis public publié en date du 29 octobre 2013;

**ATTENDU** que lors de la consultation publique tenue ce jour, aucune représentation de groupes ou de personnes intéressées n'a été formulée au conseil;

**ATTENDU** l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que la résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont procédé à l'étude de la

demande déposée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Émile-Olivier Desgens:

◆ que le conseil de la Municipalité de Saint-Modeste accorde une dérogation mineure afin de permettre à Monsieur Keven Belley, habitant au 150, Route de la Station, Saint-Modeste, de construire un garage dans la cour avant de sa propriété, le tout au 150, Route de la Station, lot 26-B-1-1, rang 3, zone 12-AF;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0271

**7.23 Entente pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables**

**ATTENDU** l'entente pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables survenue le 18 avril 2007 avec la compagnie Sanibelle inc. pour une durée de 5 ans;

**ATTENDU QUE** les options pour 2 années supplémentaires prévues au contrat ont été exercées et seront écoulées au 31 décembre 2013;

**ATTENDU** la construction de l'usine de biométhanisation et par le fait même la collecte à 3 voies, y compris les matières organiques, auront lieu au cours de l'année 2014;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé au fournisseur actuel Gaudreau Environnement inc., à qui Sanibelle a cédé son contrat, une demande de prix pour les 6 premiers mois de l'année 2014;

**ATTENDU** l'offre reçue de Gaudreau Environnement inc. pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables pour les six premiers mois de l'année 2014 au coût de 14 831.68 \$ avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Émile-Olivier Desgens:

- ◆ que la Municipalité accepte l'offre de la compagnie Gaudreau Environnement inc. pour la cueillette et le transport des ordures ménagères et des matières recyclables pour les six premiers mois de l'année 2014 au coût de 14 831.68 \$ avant taxes;
- ◆ D'autoriser le maire et/ou le directeur général à signer ladite entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0272

**7.24 Demande du Club Optimiste**

**ATTENDU** lademande du Club Optimiste pour installer en permanence un tableau d'affichage (2 pieds par 3 pieds) au Centre Récréatif Guillaume-Bastille;

**ATTENDU QUE** cet affichage servirait à faire connaître le club et ses réalisations dans la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger :

**QUE** la municipalité de Saint-Modeste accepte d'autoriser le Club Optimiste de Saint-Modeste à installer et maintenir un tableau d'affichage au centre Guillaume-Bastille.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2013-11-0273

**7.25 Demande de commandite – Mathieu Rioux**

Résolution annulée.

2013-11-0274

**7.26 Demande de participation à une séance d'information aux nouveaux élus**

**ATTENDU** l'invitation reçue du MAMROT à l'intention des nouveaux élus du Bas-Saint-Laurent pour fins de participations à une rencontre d'accueil et d'information qui se tiendra le samedi 30 novembre de 9h00 à 16h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-du-Loup;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond, appuyé par Lucien Gendron :

◆ Que M.M Émile-Olivier Desgens et Simon Pelletier participent à cette séance d'information, tous les frais inhérents à ladite séance sont à la charge de la municipalité;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-11-0275

**7.27 Demande de commandite du club Optimiste**

**ATTENDU** la demande du club Optimiste d'une contribution de 600 \$ pour l'organisation d'une fête pour enfants à l'occasion de Noël;

**ATTENDU QUE** le nombre d'enfants qui participent à une telle activité est grandissant d'année en année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond que le conseil accorde une contribution de 500 \$ au Club Optimiste conformément au budget adopté pour cet exercice.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2012-11-0276

**7.28 Corporation de développement – proposition d'achat d'affiches directionnelles**

**ATTENDU QUE** la corporation de développement de St-Modeste désire offrir à la municipalité la possibilité de faire l'achat d'affiches directionnelles.

**ATTENDU QUE** les prix proposés à la municipalité sont :

- 34.50\$ gravé d'un seul côté / l'unité
- 50.00\$ gravé recto verso/ l'unité



**ATTENDU QUE** le contrat d'achat est d'une durée de 3 ans renouvelable après ce délai, pour un prix qui sera fixé par la Corporation de développement de Saint-Modeste pour les 3 années suivantes;

**ATTENDU QUE** l'installation des affiches et leur entretien sont de la responsabilité de la Corporation de développement de Saint-Modeste, le tout pour une durée de 3 ans.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Guy Raymond appuyé par Simon Pelletier que le conseil accepte l'achat de 2 panneaux recto-verso (dont un pour le bureau municipal et un pour le Centre Récréatif Guillaume-Bastille).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

Néant

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

2012-11-0277

### **9.1 Contestation de l'estimation du poste budgétaire 2014 pour les services policiers de la Sureté du Québec**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Modeste a reçu l'estimation du poste budgétaire relatif à la contribution des services policiers de la Sureté du Québec pour l'année 2014;

**ATTENDU QUE** le montant estimé de la facture est de 83 288 \$, la hausse dudit poste budgétaire étant de 6 088 \$ par rapport à l'année 2013, soit une augmentation de 7,88%;

**ATTENDU QU'**il n'y pas eu de réévaluation du rôle de la municipalité expliquant cette hausse;

**ATTENDU QUE** la hausse dudit poste budgétaire avait déjà été de 8,51% en 2013 (par rapport à 2012);

**ATTENDU QU'**il est constaté ces dernières années un emballement et une croissance injustifiés du coût de la Sureté du Québec avec notamment pour la Municipalité de Saint-Modeste des postes budgétaires qui ont évolué de la façon suivante : 61157 \$ en 2010, 77 775 \$ en 2011, 71 145 \$ en 2012, 77 200 \$ en 2013 et 83 288 \$ en 2014;

**ATTENDU QUE** depuis 2010, la hausse de l'estimation du poste budgétaire relatif à la contribution des services policiers de la Sureté du Québec est donc de 36%;

**ATTENDU QUE** ces augmentations amènent le conseil municipal à transférer lesdites augmentations récurrentes sur le compte de taxes de nos concitoyens;

**ATTENDU QUE** beaucoup de grandes villes au Québec ont transféré ces dernières années la gestion de leurs services policiers de la Sureté municipale vers la Sureté au Québec;

**ATTENDU QUE** le coût de la Sureté du Québec est assumé à la

fois par les municipalités desservies, mais aussi par l'ensemble des contribuables de la Province alors que les couts des Suretés Municipales sont assumés à 100% par les Villes;

**ATTENDU QUE** ces transferts des Villes vers la Sureté du Québec ont pour conséquence de déplacer le coût fiscal de la Sureté du Québec vers les municipalités rurales et donc diminuer la pression fiscale auprès des citoyens des grandes villes au détriment des citoyens des plus petites municipalités;

**ATTENDU QU'**en augmentant la pression fiscale sur les municipalités rurales (supralocal, obligations règlementaires identiques aux villes, etc...), le gouvernement et les grandes villes participent à l'appauvrissement des zones rurales en les rendant de moins en moins attrayantes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Jean-Guy Raymond :

**QUE** le préambule fait partie présente de la présente résolution;

**QUE** la municipalité de Saint-Modeste demande à la Fédération Québécoise des Municipalités :

- de bien vouloir sonder les municipalités rurales du Québec relativement aux arguments exposés en préambule,
- de faire des représentations auprès du Ministre de la Sécurité Publique aux fins que les modalités de calcul de la facturation de la Sureté du Québec aux municipalités rurales soient revues notamment afin de limiter ces augmentations à l'IPC (indice des prix à la consommation).

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée à M. Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, à M. Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, et aux municipalités locales de la MRC de Rivière-du-Loup en leur demandant d'appuyer notre démarche.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2013-11-0278

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Jean-Guy Raymond de lever la session à 21h35.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire